



PRÉFÈTE DE LA CREUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Guéret, le 18/05/2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CORRECTIF : l'obligation du port du masque en Creuse reconduite à l'identique pour le moment

Les aménagements annoncés par la Préfète de la Creuse s'agissant de l'obligation du port du masque sur l'espace public en Creuse sont différés dans l'attente d'une harmonisation nationale.

L'arrêté fixant les conditions de port du masque est par conséquent reconduit à compter du 20 mai 2021 sans changement pour le moment.

Contact presse

Cabinet de la Préfète

Maïmouna DIALLO

Tél. : 05.55.51.58.95 – 06.31.79.06.08

Courriel. : maimouna.diallo@creuse.gouv.fr

Bureau de la représentation de l'État et
de la communication interministérielle



www.creuse.gouv.fr



Préfète de la Creuse



Préfète de la Creuse